



© J. Ramadier

APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE POUR UNE EQUIPE PLURIARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE Chemin de vie, terres en développement.

Novembre 2026 – Avril 2027





Présentation du territoire



Située au Sud-Est du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de la Haute-Loire, la Communauté de communes Saint-Flour Communauté a été créée le 1er janvier 2017. Elle regroupe 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1366 km².

La Communauté de communes s'est dotée progressivement de la compétence culturelle à partir de 2003 et place depuis la culture et le patrimoine au sein de son projet de développement comme l'un des vecteurs majeurs de son service aux habitants, de son attractivité et de son rayonnement. Avec un Pays d'art et d'histoire, un écomusée, un conservatoire, un théâtre, deux médiathèques et le pôle culturel et touristique d'Alleuze, Saint Flour Communauté inscrit son action culturelle en transversalité avec l'ensemble de ses services, en partenariat avec les communes, les associations et les acteurs du territoire.

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté édite son agenda culturel pour valoriser et promouvoir la richesse de l'offre culturelle et patrimoniale sur son territoire. Elle est par ailleurs organisatrice d'une saison culturelle de 20 spectacles vivants au théâtre le REX à Saint Flour et dans l'ensemble des 53 communes, d'une Biennale d'art contemporain, de résidences, expositions et médiations envers tous les publics. La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) proposée sur le territoire avec les différents partenaires (l'Etat, représenté par les ministères de la Culture, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale, la DDETSPP du Cantal, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal) s'inscrit dans cette politique et pratique culturelle au plus près des habitants.



Contexte de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de la CTEAC.

Cette résidence souhaite **sensibiliser les habitants aux pratiques culturelles, artistiques et patrimoniales**. L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que les artistes et scientifiques retenus soient en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.

Dans le cadre de l'**Année internationale du pastoralisme et des pâturages**, Saint-Flour Communauté a déjà mené un programme autour de cette thématique, notamment via les services du pôle culture et patrimoine, dont la **Biennale d'art contemporain « Biennale en itinérance »**, avec une rétrospective des sérigraphies des œuvres des différentes éditions, accompagnée de rencontres scolaires et grand public. Une **itinérance de l'exposition de restitution de la dernière résidence** avec le collectif Atelier Bicéphale est prévue au dernier trimestre 2026.

La résidence s'adresse à **un collectif pluri artistique et scientifique** constitué, ou se constituant.

Le projet doit être autour de la thématique **"Chemins de vie, terres en développement"**. Les propositions devront s'articuler autour des **3 piliers de l'EAC** et toucher l'ensemble des publics : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique et culturelle, et l'acquisition de connaissances.

"Chemins de vie, terres en développement" propose d'explorer, à travers une **approche à la fois artistique, scientifique et participative**, les chemins, les itinérances et toutes les formes de mobilités — humaines, animales, économiques — qui ont façonné et continuent de transformer notre territoire. Au croisement du **pastoralisme, des migrations, des déplacements et des dynamiques économiques et écologiques contemporaines**, cette résidence interroge la manière dont les déplacements contribuent à développer un territoire.

Cette résidence se veut à la fois **artistique, documentaire et prospective**, associant des **créations artistiques et scientifiques variées**, des rencontres et des temps de partage avec les habitants. L'objectif est de **documenter les mutations du territoire, de mettre en réseau les savoirs locaux et les recherches**, et de contribuer à une réflexion prospective sur le développement durable des terres rurales et ultra-rurales.

Les **patrimoines naturels, bâtis, matériels et immatériels** de Saint-Flour Communauté sont les traces vivantes d'une histoire marquée par les **itinérances, les déplacements et les dynamiques de développement**. Ces patrimoines portent en eux des mémoires de mouvements, d'échanges et d'adaptations entre humains, animaux et territoires. Ils seront les lieux d'interactions entre les artistes, les scientifiques et le public, tandis que le numérique et les réseaux sociaux permettront d'élargir la portée du projet.

Quatre impacts seront priorisés : le sentiment d'appartenance à un territoire, la transversalité et la place croissante de la culture et du patrimoine ainsi que l'élargissement des partenaires, accroître les compétences artistiques et enfin favoriser la légitimité des pratiques culturelles.

Le projet retenu sera **une invitation à redécouvrir ces patrimoines sous un angle sensible et inédit**. L'objectif est d'offrir **un regard neuf**, en explorant les émotions, les défis et les enjeux qu'ils soulèvent, et de **dessiner l'identité et l'avenir de ce territoire**. Intergénérationnel, il donnera la parole à tous les habitants des **19 communes du Pierrefortais et de l'Aubrac** : Pierrefort, Brezons, Cézens, Paulhenc, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Lacapelle-Barrès, Malbo, Sainte-Marie, Lieutadès, Gourdièges, Narnhac, Chaudes-Aigues, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, Jabrun, Saint-Martial, Anterrieux, Deux-Verges, Fridefont et Maurines, avec une priorité pour les communes labellisées **« Petites villes de demain »** et **« Villages d'avenir »**, afin de poursuivre les dynamiques de réseaux déjà enclenchées.



Les objectifs de la résidence

1. Interroger la subjectivité du patrimoine pour offrir une lecture sensible et créative

3 objectifs spécifiques :

- Favoriser la rencontre entre les artistes, scientifiques, habitants et touristes ;
- Questionner la notion de déplacement choisi ou contraint ;
- Mettre en valeur les patrimoines immatériels : chemins, foires, métiers ambulants, burons, pèlerinages, barrages, métiers, etc., les activités humaines et de développements économique. Ce projet a pour ambition de créer un espace de réflexion et d'expérimentation artistique autour des itinérances et des transmissions qui traversent le territoire, en associant les habitants à cette exploration. La recherche est une composante essentielle pour révéler les spécificités locales, les dynamiques territoriales et les enjeux contemporains, tout en nourrissant une démarche prospective et documentée.

2. Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts, le patrimoine et les Sciences :

- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants ;
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel et patrimonial ;
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire ;
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

3. Cibler les publics prioritaires :

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations – petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse – dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire) ;
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle (résidents en Ehpad ou foyers médicalisés, IME, Adapei...) ;
- Les agriculteurs, naturalistes, randonneurs, sportifs, pêcheurs, chasseurs, touristes, professionnels de l'alimentation, etc.





Pour atteindre ces enjeux, le collectif pluri artistique et scientifique s'appuiera sur l'expertise et l'accompagnement des services de la collectivité. A cela s'ajoute le milieu associatif et les établissements scolaires de proximité.

Le projet combine résidence de création, de diffusion et d'action culturelle, le temps alloué au projet de création sera 30% maximum du temps total de la résidence. Le projet consiste à aller à la rencontre du public en l'invitant à découvrir et à participer à un processus de création artistique.

La résidence de 8 semaines, de novembre à avril, sera découpée en différentes séquences, à définir par le collectif retenu.

La résidence est dotée d'une **bourse de 17 000 euros**. Il appartient au collectif de répartir cette somme entre honoraires, frais de déplacements et frais de bouche. La collectivité met à disposition du collectif un logement. **Une enveloppe supplémentaire de 6 000 euros** sera attribuée pour l'ensemble des frais de production, de diffusion et d'édition. Le collectif devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule, ainsi que d'un permis en cours de validité.





CALENDRIER

1. DIFFUSION DE L'APPEL A CANDIDATURE

07 mai – 22 juin 2026

2. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

22 juin 2026

Par courrier – Cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Conservatoire de Saint Flour Communauté,
Appel à résidence 2026,
11 rue de Belloy,
15 100 Saint Flour

Par mail – accusé de réception dans les 48h à l'adresse suivante :

Residence-artistes@saintflourco.fr
Objet : Appel à résidence 2026

3. PERIODE DE LA RESIDENCE :

Novembre 2026 – Avril 2027

DOSSIER DE CANDIDATURES



1. Une lettre de présentation et de motivation du collectif artiste- scientifique
2. **Un document présentant les premiers axes de travail envisagés, le budget détaillé, les CV des artistes et scientifiques, le planning des interventions** (maximum 4 pages)
3. Un dossier artistique construit en commun.
4. Le collectif est attendu sur :
 - L'articulation entre l'univers artistique du collectif et les spécificités du territoire de Saint Flour communauté ;
 - La manière dont les publics cible seront touchés ;
 - Le caractère innovant des propositions artistiques.